



## Lettre d'information N°18 - 2 mai 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

### Edito

Chers abonnés, votre prochaine lettre d'information vous sera envoyée, le mardi 7 mai 2024.  
Bonne lecture.



### A la une

**Montants des aides couplées végétales** : Un arrêté du 24 avril 2024 complète l'arrêté du 19 février 2024 fixant le montant unitaire des aides couplées végétales pour la campagne 2023.

### Dans le reste de l'actualité

**Reconnaissance de catastrophe naturelle** : Deux arrêtés du 15 et 16 avril 2024 parus au Journal officiel du 27 avril 2024 portent constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

**Risque d'influenza aviaire** : Un arrêté du 26 avril 2024 qualifie le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène de « négligeable ».

**Aide aux CUMA** : L'instruction technique DGPE/SDC/2024-247 du 22 avril 2024 détaille

les modalités d'intervention de l'Etat au titre du dispositif national d'accompagnement des projets d'initiatives (DINA) des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) à compter du 1er janvier 2024. Ce dispositif porte sur une aide à l'investissement immatériel (conseil stratégique).

**Mesures complémentaires de simplification :** Le Premier ministre, Gabriel Attal, a annoncé des mesures complémentaires pour soutenir les agriculteurs.

**L'agriculture est un secteur stratégique :** Lors de son discours sur l'Europe à la Sorbonne, le 25 avril 2025, le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, a plaidé pour une révision de la politique commerciale de l'UE et une souveraineté alimentaire consolidée.

**Accord commercial UE/Nouvelle-Zélande :** L'accord commercial entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande entre en vigueur.